

## COMMUNIQUÉ

### **Appui financier du Fonds municipal vert de la FCM à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour le projet La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé**

#### ***Le projet pourra servir de modèle pour d'autres municipalités régionales de comté***

Le 28 septembre 2010, MRC de La Côte-de-Beaupré, Qué. – Michel Morin, membre du Conseil national d'administration de la FCM et membre de la Ville de Rivière-du-Loup, et l'honorable Christian Paradis, ministre des Ressources naturelles, ont annoncé aujourd'hui une subvention du Fonds municipal vert<sup>MC</sup> (FMV) à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré. Le financement de 287 500 \$ permettra le développement d'un Plan de développement durable novateur qui pourra servir de modèle pour d'autres municipalités régionales de comté.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services conçus expressément pour répondre aux besoins des gouvernements municipaux en matière de développement durable, a dit M. Cunningham. Le financement et le savoir-faire assurés par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus durables sur le plan environnemental, social et économique. »

« Le gouvernement du Canada aide les municipalités de tous les coins du pays à assainir leur environnement, comme elles s'en sont fixé l'objectif, par l'entremise du Fonds municipal vert, a dit M. Paradis. Le financement annoncé aujourd'hui est un autre exemple des moyens pris par notre gouvernement, en partenariat avec la FCM, pour aider les collectivités, dont la MRC de La Côte-de-Beaupré, à assurer un avenir plus vert à nos citoyens. »

Située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre la ville de Québec et la région de Charlevoix et couvrant un territoire de près de 5 000 km<sup>2</sup>, la MRC souhaite gérer de manière plus durable le boom immobilier que connaît la région, renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance de la population, redynamiser l'activité touristique locale et établir un dialogue avec les divers partenaires régionaux et la population. Sur le plan de l'environnement, la MRC désire en assurer la protection, améliorer la gestion de l'eau et des matières résiduelles, favoriser le transport durable et établir des projets d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

À cette fin, la MRC de La Côte-de-Beaupré développera un Plan de développement durable qui intégrera les préoccupations du développement durable à une Planification stratégique et au Schéma d'aménagement et de développement. La démarche s'effectuera par une intégration plus stricte des considérations environnementales que celle prévue par Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec, afin de s'assurer que les principes de développement durable et la vision commune des résidents et des acteurs clés de la MRC y sont bien intégrés.

Cet exercice de révision du schéma d'aménagement est une première au Québec pour une MRC et pourra ainsi servir de modèle à d'autres municipalités régionales de comté.

Des activités de consultation du milieu et des activités de communication ont été prévues tout au long de la démarche. La MRC se dotera en outre d'un site Web interactif. Les communications constituent un aspect primordial de sa démarche.

« Nous sommes très fiers de faire figure de leader avec cette démarche innovatrice, porteuse et rassembleuse en vue d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens! Notre approche de planification intégrée nécessite des coûts additionnels pour la réalisation des activités telles qu'un diagnostic du territoire plus approfondi, des activités de communication et de consultation interactives et innovantes et un système de suivi des actions à réaliser. Du discours à la pratique, notre planification nous permettra de réfléchir sur la mise en valeur du fleuve et son littoral, le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables, la protection et la valorisation du milieu agricole, l'occupation responsable du territoire et la planification du transport de façon durable. Nous remercions la FCM pour son soutien inestimable. Nous tenons également à remercier tous les partenaires qui ont apportés leur précieuse contribution jusqu'à maintenant ainsi que ceux à venir souligne le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Pierre Lefrançois. »

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert<sup>MC</sup>. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

*La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle encourage l'aménagement de collectivités durables pour l'amélioration de la qualité de vie, en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.*

– 30 –

Renseignements

**MRC de La Côte-de-Beaupré**

Anne-Marie-A Savoie  
Tél. : 418 704 1559 poste 222  
Cellulaire : 418 934 7448  
Courriel : annemarie@fernandezcom.ca

**Fonds municipal vert de la FCM**

Maurice Gingues  
Agent des relations avec les médias  
Fonds municipal vert  
Fédération canadienne des municipalités  
Tél. : 613 907-6399  
Télec. : 613 244-1515  
Courriel : mgingues@fcm.ca  
[www.fcm.ca/fmv](http://www.fcm.ca/fmv)

**Ressources naturelles Canada**

Richard Walker  
Directeur des communications  
Cabinet du ministre  
Ressources naturelles Canada  
Tél. : 613 996-2007

Relations avec les médias  
Ressources naturelles Canada

Tél. : 613 992-4447